Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Rentrée : la scolarité coûtera moins cher aux Français cette année



Alors que l'allocation de rentrée scolaire a commencé à être versée ce mardi 18 août, la Confédération syndicale des familles dévoile le coût de la scolarité pour l'année 2026-2027, qui est en baisse de -9% par rapport à l'année dernière.

« L'école n'est pas gratuite, c'est un constat factuel et pourtant trop souvent oublié », martèle la Confédération syndicale des familles. Bien que l'allocation de rentrée scolaire ait augmenté de +0,8 % en 2026, la Confédération dénonce une aide bien inférieure à l'inflation générale estimée à +1,8 % en juin 2026.

Environ 30% des familles françaises vont bénéficier de cette aide qui, comme son nom l'indique, est versée pour donner un coup de pouce aux parents quant aux frais de la rentrée scolaire. Cependant, ce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

coût est bien maigre comparé aux frais qui seront à faire tout le reste de l'année, comme les sorties et voyages scolaires, la restauration, ou encore les activités périscolaires, notamment pour un enfant au collège ou au lycée.

Rentrée : 20,3 M€ pour les familles vauclusiennes

Un coût de la scolarité en baisse

Cette année, le coût total de la scolarité est en déclin de -9%, grâce notamment à la baisse du coût de la rentrée scolaire, due à un allègement des listes de fournitures scolaires, avec moins de manuels et de cahiers, aux communes qui distribuent de plus en plus les fournitures de base, à la réutilisation des fournitures de l'année précédente, aux achats par lot ou en promotion, ainsi qu'aux achats de moindre qualité par exemple pour les vêtements et chaussures de sport.

Ainsi, l'année scolaire coûtera en moyenne entre 792€ et 2 722€ aux parents, selon l'âge de l'enfant. Si l'allocation de rentrée scolaire permet de couvrir plus de la moitié des frais de scolarité d'un enfant en école élémentaire, c'est loin d'être le cas pour un adolescent au lycée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

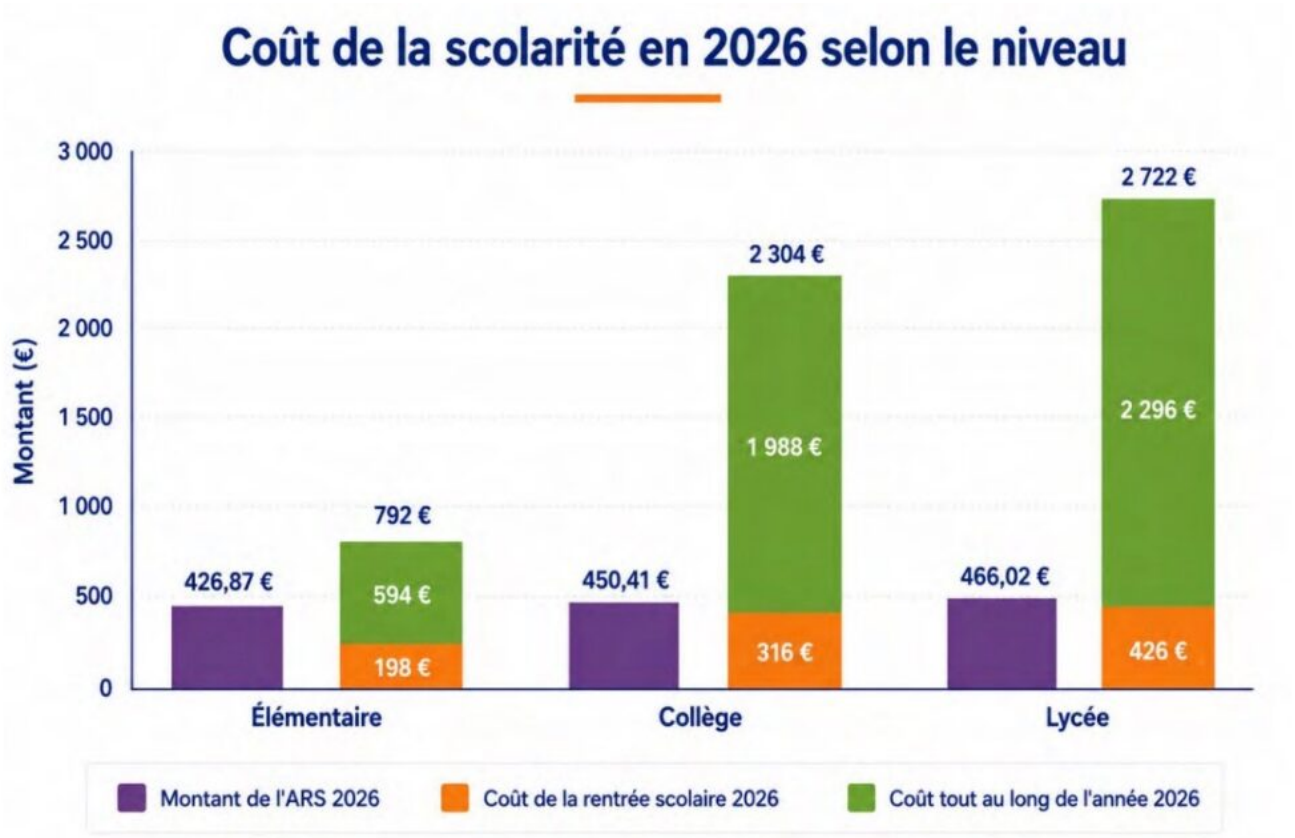

©Confédération syndicale des familles

Des inégalités territoriales

Bien que ces montants représentent une moyenne, la Confédération dénonce également des inégalités majeures entre les enfants provenant de différents territoires.

Par exemple, Mayotte peine à remettre son système scolaire sur pied après le cyclone Chido survenu il y a deux ans, avec des enfants allant à l'école seulement deux heures par jour, trois fois par semaine. En métropole, certaines régions proposent la gratuité des transports scolaires, d'autres non. Et c'est sans parler des élèves ayant des difficultés ou ayant un handicap qui ont besoin d'aménagements.

Une baisse démographique, un point positif pour les élèves ?

Les Français faisant moins d'enfants de nos jours, les naissances ayant chuté de 24% depuis 2010 selon l'Insee, les prévisions penchent vers une diminution du nombre d'élèves en classe d'ici 2035 estimée à 14%. Aujourd'hui, une classe de primaire compte 22,1 élèves en moyenne, et une classe de collège 25,6 élèves, ce qui est au-dessus de la moyenne européenne (19,3 élèves en primaire et 20,9 élèves au collège).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Ainsi, selon la Confédération, cette baisse démographique devrait avoir un impact positif sur l'éducation en France. « Cette baisse démographique de devrait permettre de diminuer les effectifs par classe et de renforcer le nombre d'enseignants et personnels d'accompagnement », explique-t-elle.

Rentrée : 20,3 M€ pour les familles vauclusiennes



Ce mardi 18 août, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) arrive dans certains foyers. En Vaucluse, 27 066 familles bénéficient de cette aide versée sous condition de ressources et concerne 42 322 enfants. Au total, la Caisse d'allocations familiales injecte 20,3M€, dans le département, pour contribuer aux dépenses de rentrée. L'ARS concerne les enfants et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

adolescents de 6 à 18 ans, qu'ils soient écoliers, étudiants ou apprentis, sous réserve des conditions d'attribution.

La rentrée rime avec cartables, chaussures, fournitures, vêtements, équipement informatique, autant d'outils indispensables pour les élèves à la rentrée … qui font trembler les familles aux revenus modestes, l'Allocation de rentrée scolaire propose alors d'absorber une partie du surcroît de dépenses.

Un coup de pouce qui tombe à point nommé

En Vaucluse, l'enveloppe avait atteint 20,3M€ pour 42 322 enfants, issus de 27 066 familles au titre de versement de la rentrée scolaire 2025. Pour la rentrée 2026, le calendrier national reste fixé au 18 août en métropole. Les montants ont, eux, été actualisés : 426,87€ pour un enfant de 6 à 10 ans, 450,41€ de 11 à 14 ans et 466,02€ de 15 à 18 ans. L'allocation progresse avec l'âge, en fonction des dépenses supposées liées à la scolarité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Copyright Magnific

Jusqu'à 466€ par enfant
Pour bénéficier du taux plein en 2026, les ressources prises en compte sont celles de 2024. Le plafond s'établit à 28 956€ pour un enfant à charge, 35 638€ pour deux enfants et 42 320€ pour trois enfants. Il augmente ensuite avec le nombre d'enfants. Un dépassement modéré du plafond ne signifie d'ailleurs pas nécessairement une exclusion. La Caf prévoit une ARS à taux réduit, calculée de manière dégressive en fonction des revenus.

Une aide qui paie concrètement la rentrée
Une étude de la Caf Vaucluse menée auprès de 2 000 familles bénéficiaires démontre que l'allocation représente, en moyenne, un tiers du budget annuel consacré à la scolarité. Les dépenses se concentrent notamment sur les vêtements, les fournitures scolaires et les équipements numériques. Egalement, la moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales. Sans cette aide, deux familles sur trois auraient dû réduire davantage leurs autres dépenses, rogner sur les achats de rentrée ou renoncer à certaines activités extrascolaires.

Des démarches réduites au minimum
Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans, le versement est automatique lorsque la famille remplit les conditions et que son dossier Caf est à jour. Cependant, si un enfant entre en CP avant d'avoir atteint 6 ans, les parents devront transmettre à la Caf, un certificat de scolarité. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents auront à confirmer, en ligne, qu'ils poursuivent leur scolarité, un apprentissage ou des études.
Tous les renseignements ici. Droit et prestations ici.
Mireille Hurlin

L'allocation de rentrée scolaire bientôt versée aux parents vauclusiens

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026



Ce mardi 18 août, de nombreuses familles en Vaucluse, comme dans le reste de la France, vont commencer à recevoir leur versement de l'allocation de rentrée scolaire.

Fournitures scolaires, nouveaux vêtements, équipements sportifs… Les dépenses liées à la rentrée scolaire peuvent être conséquents pour les parents. C'est pourquoi chaque année, l'allocation de rentrée scolaire est versée à près de 3 millions de familles françaises.

Comment bénéficier de l'allocation ?

Pour recevoir un versement de l'allocation de rentrée scolaire pour la rentrée 2026, il faut que le ou les enfants soient nés entre le 16 septembre 2008 et le 31 décembre 2020 inclus. Ce sont les ressources de 2024 du foyer qui sont prises en compte, avec des plafonds à ne pas dépasser dépendant du nombre d'enfants à charge :

- 28 956€ pour 1 enfant à charge ;
- 35 638€ pour 2 enfants à charge ;
- 42 320€ pour 3 enfants à charge ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

- 49 002€ pour 4 enfants à charge ;
- puis 6 682€ par enfant supplémentaire.

L'allocation est versée directement par les caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA). Il suffit juste de justifier que l'enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage auprès de la MSA. Pour la Caf, les allocataires n'ont aucune démarche à faire, sauf si l'enfant rentre au CP ou qu'il a entre 16 et 18 ans, il faudra dans ces cas-là fournir un certificat de scolarité pour l'un et une déclaration de scolarisation ou apprentissage pour l'autre.

Les montants versés en 2026

Les montants de l'allocation versés aux familles varient selon l'âge de chaque enfant. Pour un enfant entre 6 et 10 ans, les parents vont recevoir 426,87€, pour un enfant de 11 à 14 ans, ce sera 450,41€. Et enfin, pour un enfant entre 15 et 18 ans, le versement va s'élever à 466,02€. Les versements vont débuter ce mardi 18 août. Le délai de virement sur le compte en banque dépend de l'établissement financier de chacun. Pour les enfants entre 16 et 18 ans, le paiement peut intervenir plus tard, après avoir justifié que l'enfant est encore scolarisé ou en apprentissage.

Allocation de rentrée scolaire : plus de 21M€ versés dans le Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026



43 308 écoliers, collégiens, lycéens, apprentis et étudiants ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) depuis le 19 août. Cette aide a été allouée à 27 861 familles, parmi les plus démunies du département, en fonction de leurs revenus. Soit 28 444€ pour un enfant à charge, 35 008€ pour deux enfants ou 41 572€ pour trois. Et son montant varie de 423,48€ à 462,33€ selon l'âge de l'enfant.

C'est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui la versent et la somme allège le coût de la rentrée pour les plus précaires. Elle sert à l'achat de fournitures scolaires, de tenues de sport, aux frais de cantine ou à l'inscription d'activités extra-scolaires. Dans le Vaucluse elle concerne pour moitié des familles monoparentales et son montant global s'élève à 21M€

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

La CAF verse 1,8M€ à 28 308 familles au profit de 44 189 enfants



L'allocation de rentrée scolaire a été versée à partir du 16 août 2022 à 28 308 familles de Vaucluse, soit 44 189 enfants, pour un montant global de 1,8M€.

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) a pour objectif d'aider à assumer le coût de la rentrée, pour les écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans, donc nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP (Cours préparatoire).

Cette année, l'ARS a été revalorisée
et sera versée en deux fois. Tout d'abord, le montant sans revalorisation versé aux habitants de Vaucluse,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

dès le 16 août 2022. Une revalorisation de 4% sera versée à tous dans un second temps.

Des conditions de ressources selon le nombre d'enfants à charge
L'allocation de rentrée scolaire est attribuée sous conditions de ressources, pour chaque enfant de 6 à 18 ans, scolarisé dans un établissement ou auprès d'un organisme d'enseignement public ou privé.

Le plafond de ressources* varie en fonction du nombre d'enfants à charge :
• 25 370 € pour 1 enfant à charge ;
• 31 225 € pour 2 enfants à charge ;
• 37 080 € pour 3 enfants à charge ;
• 42 935 € pour 4 enfants à charge.
*Si les ressources dépassent de peu les plafonds, une allocation de rentrée scolaire différentielle peut être versée. Elle est calculée en fonction des revenus.



Démarches parentales
Pour les parents d'enfants de 6 à 15 ans touchant déjà des allocations, aucune démarche n'est à effectuer, l'allocation est versée automatiquement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour ceux ne touchant aucune autre allo- cation, l'inscription sur caf.fr est nécessaire.

Pour les enfants nés après le 31 décembre 2022
Pour les enfants ayant 6 ans après le 31 décembre 2022 et admis en CP dès la rentrée, les parents doivent adresser un certificat de scolarité à la Caf (par courrier ou directement sur leur compte sur le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

www.caf.fr). Enfin, à partir des 16 ans de l'enfant, une déclaration en ligne suffit. En cas de difficulté pour réaliser la démarche, l'allocataire peut contacter le 32.30 ou se rendre dans un des points d'accueil du département ici.

Les conditions

1. Pour bénéficier de l'Ars, l'enfant doit avoir 6 ans avant le 1er janvier qui suit la rentrée et ne pas avoir 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée. S'il a moins de 6 ans, les parents doivent justifier en envoyant un certificat scolaire à leur Caf, pour prouver qu'il est inscrit au CP de la rentrée 2022.
2. Pour bénéficier de l'Ars, l'enfant doit avoir 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et ne pas avoir 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée.
3. Pour bénéficier de l'Ars, l'enfant doit avoir 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et ne pas avoir 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.
   www.caf.fr
   MH



L'allocation de rentrée scolaire, qui est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

éligible ?



L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) devrait être versée le 17 août. Son montant prend en compte les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge.

Le plafond de ressources des familles varie en fonction du nombre d'enfants à charge au 31 juillet 2021 et le montant de l'allocation en fonction de l'âge des enfants. L'ARS est une aide destinée aux parents qui ont de faibles revenus pour leur permettre de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire (fournitures scolaires, matériel, vêtements). Elle bénéficie cette année à environ 3 millions de familles.

L'ARS est attribuée sous certaines conditions :

- Vous avez à votre charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans (pour la rentrée scolaire 2021, l'enfant doit être né entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2015).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

- Votre enfant doit être inscrit dans un établissement ou un organisme d'enseignement public ou privé, ou encore auprès d'un organisme d'enseignement à distance, comme le Centre national d'enseignement à distance (Cned). En revanche, cette allocation n'est pas attribuée quand l'enfant est instruit au sein de sa famille.
- Si votre enfant est confié par le juge à l'aide sociale à l'enfance (Ase) ou à un service ou établissement sanitaire ou d'éducation, son allocation de rentrée scolaire sera conservée sur un compte bloqué auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Elle sera versée à votre enfant, à sa demande, quand il sera majeur, pour l'accompagner dans son autonomie.

Le montant de l'ARS dépend de l'âge de l'enfant :

Montant de l'ARS selon l'âge de l'enfant

Age de l'enfant	Montant de l'ARS
6 à 10 ans	**370,31 €**
11 à 14 ans	**390,74 €**
15 à 18 ans	**404,27 €**

Le plafond des ressources

Les ressources de la famille en 2019 ne doivent pas dépasser un certain plafond qui dépend du nombre d'enfants à charge. Pour 1 enfant : 25 319 €. Pour 2 enfants : 31 162 €. Pour 3 enfants : 37 005 €. Enfant à charge supplémentaire : + 5 843 €.

Démarches

Vous avez déjà perçu l'ARS ? Il n'y a aucune démarche à faire. Vous devez cependant avoir effectué la déclaration de vos revenus 2020 aux impôts et la déclaration de revenus 2019 à la caisse d'allocations familiales (Caf).

Vous n'avez jamais perçu l'ARS ? Pour pouvoir bénéficier de l'ARS à la rentrée 2021, vous devez remplir une déclaration de situation des prestations familiales et logement et une déclaration de ressources 2019.

L.M.